

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 15 avril 2009 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Paquette et Denise Cloutier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2009
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de mars 2009
6. Dépôt de la correspondance
7. Appui à la MRC de Rouville – Notion de cours d'eau au sens de la Loi sur les compétences municipales, demande de modification législative
8. Appui à la MRC de l'Assomption sur le rapport intitulé « Protection du territoire agricole et développement régional – Proposition de discussion, version du 2 février 2009 »
9. Journée de réflexion annuelle du CRÉVALE
10. Rapport du comité de transport
11. Travaux d'électricité dans les abribus
12. Acquisition de mobilier urbain
13. Repositionnement du mobilier urbain
14. Engagement de personnel - Opération médiatique et comptages
15. Impression des titres de transport
16. Entente entre la MRC Les Moulins et Smart Center
17. Desserte en transport en commun - Service supplémentaire les 10, 13 avril et 18 mai 2009

18. Demande d'interconnexion – Forum social lanauois
19. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement abrogeant le règlement numéro 113-4 et modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir le circuit numéro 9
20. Adoption du règlement numéro 113-13 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 22 dans la ville de Mascouche
21. Adoption du règlement numéro 113-14 modifiant les articles 3 et 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 8
22. Renouvellement des assurances générales
23. Dossier cours d'eau Robinson - Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'exécution des travaux d'aménagement du cours d'eau
24. Nomination des conseillers juridiques pour l'année
25. Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec
26. Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
27. Congrès de l'Alliance des services de transport adapté du Québec (ASTAQ)
28. Adhésion au Conseil de la Culture de Lanaudière et nomination du représentant de la MRC Les Moulins
29. Adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière et nomination des représentants de la MRC Les Moulins
30. Gala des Grands prix du tourisme québécois
31. Publicité « *Semaine nationale de l'action bénévole* »
32. Report de la séance ordinaire du mois de juin 2009
33. Adoption du règlement numéro 97-25 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Pincourt et du chemin Gascon
34. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-27 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement des secteurs Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne
35. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-092 et du règlement

sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-004 de la Ville de Terrebonne

36. Rapport du Comité d'aménagement
37. Autres sujets
38. Nomination des vérificateurs pour l'année 2009
39. Projet de vente et perception – Mandat Société de Transport de Montréal et demande d'utilisation du système central
40. Félicitations à Tourisme Des Moulins - Gala régional des Grands prix du tourisme Desjardins de Lanaudière
41. Période de questions
42. Clôture de la séance

6925-04-09 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6926-04-09 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6927-04-09 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2009

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2009 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

6928-04-09 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 661 086,71\$ pour le mois de avril 2009 soit et est acceptée (annexe «Comptes à payer avril 2009»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-029 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 661 086,71\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie

intégrante.

ADOPTÉ

6929-04-09 Liste des chèques émis aux mois de mars 2009

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2009 pour un montant de 1 820 479,75\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Mars 2009*»).

ADOPTÉ

6930-04-09 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Avril 2009* »).

ADOPTÉ

6931-04-09 Appui à la MRC de Rouville – Notion de cours d'eau au sens de la Loi sur les compétences municipales, demande de modification législative

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), toute municipalité régionale de comté (MRC) a compétence à l'égard des cours d'eau tel que décrit à l'article 103 de la loi;

CONSIDÉRANT QU'après plus de trois (3) ans d'application de cette notion de cours d'eau imposée par la loi, les nombreuses difficultés quant à l'interprétation et l'application sur le territoire de cette notion persistent, notamment en ce qui a trait aux critères qui différencient un cours d'eau d'un fossé de drainage au sens de la loi;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux fossés auraient un statut de cours d'eau au sens de la loi actuelle;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont la responsabilité de justifier et de démontrer s'il s'agit ou non d'un cours d'eau sur la base de critères d'exception mentionnés à l'article 103 de la loi et que ces démonstrations et justifications exigent des recherches et expertises approfondies dont les résultats sont souvent peu concluants;

CONSIDÉRANT QUE les interventions dans les cours d'eau effectuées par les MRC doivent satisfaire à de nombreuses exigences gouvernementales et sont assujetties aux autorisations requises du ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et de Pêches et Océans Canada;

CONSIDÉRANT, pour les motifs énoncés précédemment, qu'il est primordial de revoir et de clarifier la notion de cours d'eau prévue à l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* et ce, afin d'en faciliter l'application hors de tout doute raisonnable sur le territoire par les MRC et éviter ainsi tout risque d'erreur quant à l'interprétation de cette notion;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Rouville dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec, plus précisément à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Nathalie Normandeau, demandant une modification de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* afin d'y clarifier la notion de cours d'eau dans le but d'en faciliter l'application sur le territoire par les MRC;

QUE copie de la présente résolution soit adressée également à madame Line Beauchamp, ministre de l'Environnement, du Développement durable et des parcs, à monsieur Claude Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à l'Union des producteurs agricoles, aux députés de Terrebonne et Mascouche, pour appui.

ADOPTÉ

6932-04-09 Appui à la MRC de l'Assomption sur le rapport intitulé « Protection du territoire agricole et développement régional – Proposition de discussion, version du 2 février 2009 »

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a mandaté monsieur Bernard Ouimet afin de contribuer, avec la collaboration des divers organismes impliqués, à enrichir la réflexion sur la modernisation du régime de protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance du rapport de monsieur Bernard Ouimet, mandataire, ainsi que des commentaires formulés par la MRC de l'Assomption à l'égard des recommandations de monsieur Ouimet;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins se rallie au positionnement de la MRC de L'Assomption, celui-ci étant clairement illustré dans le document intitulé : « *Protection du territoire agricole et développement régional – Proposition de discussion, version du 2 février 2009* », joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution soit adressée également à monsieur Bernard Ouimet, mandataire pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, madame Nathalie Normandeau, ministre de des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à monsieur Laurent Lessard, ministre de l'agriculture, des Pêcheries, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, aux députés de Terrebonne et Mascouche, ainsi qu'aux préfets des MRC des couronnes Nord pour appui.

ADOPTÉ

6933-04-09 Journée de réflexion annuelle du CRÉVALE

CONSIDÉRANT la journée de réflexion annuelle du Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRAL), qui se tiendra au Club de golf Montcalm, le 22 avril 2009.

CONSIDÉRANT QUE l'organisation d'un tel événement entraîne des frais;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE madame Denise Paquette, conseillère, soit et est nommée pour représenter la MRC Les Moulins lors de la journée de réflexion annuelle du Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRAL), qui se tiendra au Club de golf Montcalm, le 22 avril 2009.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-030 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 45,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2110-494 «Législation - Associations»), soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6934-04-09 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6935-04-09 Travaux d'électricité dans les abribus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir des travaux de raccordement électrique de deux (2) abribus, soit un à l'angle des rues Des Pionniers et Des Fleurs et l'autre, à l'intersection de Montée Masson et du IGA à Mascouche;

CONSIDÉRANT les prix soumis par monsieur Denis Dubois de l'entreprise EBL Électrique Enr., au montant de 2 475,00\$, incluant la main-d'œuvre, le matériel et les frais de transport mais excluant les taxes, pour le raccordement de 2 abribus à Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à confier les travaux de raccordement de 2 abribus à l'entreprise EBL Électrique Enr., au montant de 2 475,00\$, incluant la main-d'œuvre, le matériel et les frais de transport mais excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-031 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 475,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-721 «*Infrastructure*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6936-04-09 Acquisition de mobilier urbain

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de mobilier urbain (paniers à rebuts et bancs) à être installé près des abribus sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Tessier Récréo-Parc, datée du 9 avril 2009, au montant de 5 423,64\$, incluant la fourniture, l'installation, le transport et les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de Tessier Récréo-Parc, datée du 9 avril 2009, pour l'achat et l'installation de mobilier urbain, au montant de 5 423,64\$, incluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-032 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 423,64\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-750 « *Achat de mobilier urbain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6937-04-09 Repositionnement du mobilier urbain

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de repositionner le mobilier urbain installé en 2008;

CONSIDÉRANT la demande de soumissions auprès de deux (2) entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par l'entreprise Tessier Récréo-Parc, datée du 9 avril 2009, est la plus basse, soit au montant de 854,00\$, transport et taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le contrat de repositionnement du mobilier urbain soit et est octroyé à l'entreprise Tessier Récréo-Parc, conformément à sa soumission, datée du 9 avril 2009, pour un montant de 854,00\$, transport et taxes en sus.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-033 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 854,00\$, transport et taxes en sus, (poste budgétaire 2370-720 « *Acquisition de mobilier urbain* »), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6938-04-09 Engagement de personnel - Opération médiatique et comptages

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de remercier les usagers du transport en commun et adapté;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un comptage sur les circuits externes 19A, 25A et 35;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de pointeurs pour procéder à la distribution de friandises à l'érable, afin de remercier les usagers du transport en commun et adapté, le 8 avril 2009, au tarif horaire de 13,00\$, pour un montant total de 305,00\$.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de pointeurs pour procéder à un comptage sur les circuits externes, les 28, 29 et 30 avril 2009 inclusivement, au tarif horaire de 13,00\$, pour un montant total ne dépassant pas 1 550,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-034 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 1 855,00\$ (poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6939-04-09 Impression des titres de transport

CONSIDÉRANT la soumission datée du 6 avril 2009 de l'imprimerie J. B. Deschamps inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'imprimerie J. B. Deschamps inc. pour l'impression de 26 000 planches de 4 billets en 4 lots, pour un montant de 5 690,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'imprimerie J. B. Deschamps inc. pour l'impression de laissez-passer mensuels pour les mois de juillet à décembre 2009, pour un montant de 11 122,00\$, excluant les taxes

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-035 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 16 815,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2370-673 «*Transport en commun - Impression des titres-horaires*»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6940-04-09 Entente entre la MRC Les Moulins et Smart Center

CONSIDÉRANT QUE le 15 octobre 2008, les membres du conseil de la MRC les Moulins ont adopté la résolution numéro 6728-10-08 autorisant la signature d'une entente entre la MRC Les Moulins et la compagnie Sobey's, afin de permettre à la MRC d'utiliser l'enseigne appartenant à la compagnie Sobey's, située sur le terrain de la compagnie Smart Center;

CONSIDÉRANT QUE depuis, de nouvelles discussions sont intervenues entre la MRC Les Moulins et Smart Center;

CONSIDÉRANT QUE suite auxdites discussions, il y a lieu d'abroger la résolution numéro 6728-10-08 et d'autoriser la signature d'une entente entre la MRC Les Moulins et la compagnie Smart Center et ainsi permettre l'utilisation de lampadaires appartenant à la

compagnie Smart Center afin d'éclairer un abribus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 6728-10-08 soit et est abrogée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer l'entente entre la MRC Les Moulins et la compagnie Smart Center et ainsi permettre l'utilisation de lampadaires appartenant à la compagnie Smart Center afin d'éclairer un abribus.

ADOPTÉ

6941-04-09 Desserte en transport en commun - Service supplémentaire les 10, 13 avril et 18 mai 2009

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter du service les 10 et 13 avril 2009 sur les circuits numéros 19A et 18 desservant respectivement le Cégep Montmorency et le Cégep de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter du service le 18 mai 2009 sur le circuit numéro 23 desservant le Cégep Lionel-Groulx;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'ajout de service, les 10 et 13 avril 2009 sur les circuits numéros 19A et 18, pour un montant de 2 345,83\$, excluant les taxes.

QUE le conseil autorise l'ajout de service, le 18 mai 2009 sur le circuit numéro 23, pour un montant de 89,57\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-036 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 435,40\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2370-439 «*Service de transport*»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6942-04-09 Demande d'interconnexion – Forum social lanaudois

CONSIDÉRANT la demande d'interconnexion présentée par monsieur Charles Gratton, pour le comité organisateur du Forum social lanaudois qui se tiendra du 24 au 26 avril 2009 au Cégep de Lanaudière à L'Assomption, afin de permettre la participation des usagers du transport adapté intéressés;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande d'interconnexion, présentée par monsieur Charles Gratton, pour le comité organisateur du Forum social lanadois, afin de permettre la participation des usagers du transport adapté intéressés à cet événement qui se tiendra du 24 au 26 avril 2009 au Cégep de Lanaudière à L'Assomption.

ADOPTÉ

6943-04-09 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement abrogeant le règlement numéro 113-4 et modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir le circuit numéro 9

Monsieur Jean-Luc Labrecque donne avis de motion, dépose un projet de règlement, abrogeant le règlement numéro 113-4 et modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir le circuit numéro 9 et demande une dispense de lecture.

6944-04-09 Adoption du règlement numéro 113-13 modifiant les articles 3 et 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 22 dans la ville de Mascouche

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 113-13 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 22 dans la ville de Mascouche.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6945-04-09 Adoption du règlement numéro 113-14 modifiant les articles 3 et 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 8

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 113-14 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 8.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6946-04-09 Renouvellement des assurances générales

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurances générales 2008-2009 arrivent à échéance le 14 avril 2009;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Lemieux Ryan & Associés, datée du 17 mars 2009, énonçant les garanties pour la période du 14 avril 2009 au 14 avril 2010;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de la firme Lemieux Ryan & Associés, datées du 17 mars 2009, pour le renouvellement des polices d'assurances générales, au montant de 20 768,00\$, excluant la taxe provinciale, soit et est acceptée.

QUE le certificat de crédit n° 2009-037 émis par le trésorier pour une somme n'excédant pas 20 768,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2190-420 «Assurances»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6947-04-09

Dossier cours d'eau Robinson - Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'exécution des travaux d'aménagement du cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont adopté, le 15 octobre 2008, la résolution numéro 6753-10-08, afin de mandater la firme d'ingénieurs Axor Experts-Conseils pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que pour la préparation d'un relevé topographique, des plans et devis et de la surveillance des travaux relativement au nettoyage du lit du cours d'eau Robinson;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions et ainsi, de pouvoir éventuellement octroyer le mandat d'exécution des travaux relativement au nettoyage du lit du cours d'eau Robinson sous la supervision de la firme d'ingénieurs Axor Experts-Conseils;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions et ainsi, de pouvoir éventuellement octroyer le mandat d'exécution des travaux relativement au nettoyage du lit du cours d'eau Robinson sous la supervision de la firme d'ingénieurs Axor Experts-Conseils.

ADOPTÉ

6948-04-09

Nomination des conseillers juridiques pour l'année

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 30 mars 2009, présentée par Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC au montant de 13 500,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la MRC des Moulins retienne les services de Me Jean-Pierre St-Amour de la

firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés à titre de conseiller juridique pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 30 avril 2010, le tout conformément aux dispositions contenues dans la lettre datée du 30 mars 2009, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-038 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 13 500,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6949-04-09 Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec du 22 au 24 avril 2009 à Rimouski;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec les 22, 23 et 24 avril 2009 à Rimouski. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-039 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 250,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2130-312 «*Congrès, colloques - Gestion financière*»), soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6950-04-09 Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 6 au 9 juin 2009 à Rimouski;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE monsieur Réal Hévey, chargé de projet en sécurité incendie, soit autorisé à assister au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 6 au 9 juin 2009 à Rimouski. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE 2009-040 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2220-312 «*Congrès, colloques - Sécurité publique*»), soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6951-04-09 Congrès de l'Alliance des services de transport adapté du Québec (ASTAQ)

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès de l'Alliance des Services de Transport Adapté du Québec inc. qui aura lieu à Trois-Rivières les 29, 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2009;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE madame Odette Quevillon, responsable du Transport adapté, soit et est autorisée à représenter la MRC Les Moulins au Congrès de l'Alliance des Services de Transport Adapté qui aura lieu les 29, 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2009 à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières. Le coût d'inscription est de 25,00\$ par personne. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-041 émis par le trésorier au montant de 25,00\$, (poste budgétaire 2390-312 «*Frais de colloque*»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6952-04-09

Adhésion au Conseil de la Culture de Lanaudière et nomination du représentant de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Marie-Josée Beaupré, représentante de la MRC Les Moulins au Conseil de la Culture de Lanaudière, se termine en juin 2009;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au Conseil de la Culture de Lanaudière pour l'année 2009-2010.

QUE madame Marie-Josée Beaupré, conseillère, soit et est nommée pour représenter la MRC Les Moulins au Conseil de la Culture de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-042 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 200,00\$, (poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*»), soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6953-04-09

Adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière et nomination des représentants de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance de la cotisation de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière est le 20 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère à Tourisme Lanaudière pour l'année 2009-2010 au coût de 231,39\$, incluant les taxes.

QUE madame Marie-Josée Beaupré, conseillère, soit et est nommée pour représenter la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière. Madame Denise Cloutier, conseillère est nommée substitut.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-043 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 231,39\$, incluant les taxes, (poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*»), soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6954-04-09 Gala des Grands prix du tourisme québécois

CONSIDÉRANT la tenue du Gala des Grands Prix du tourisme québécois qui aura lieu le vendredi 15 mai prochain, au Centre des Congrès de Québec, dans le cadre des Assises du tourisme 2009 qui se tiendront les 14 et 15 mai 2009 à Québec;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC mandate madame Marie-Josée Beaupré, madame Denise Cloutier et monsieur Clermont Lévesque pour le représenter au Gala des Grands Prix du tourisme québécois 2009. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-044 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 190,00\$ par inscription, excluant les taxes, (poste budgétaire 2110-312 «*Législation – Congrès colloques*»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6955-04-09 Publicité « Semaine nationale de l'action bénévole »

CONSIDÉRANT QUE La Revue soulignera la Semaine de l'action bénévole dans son édition du 15 avril 2009 et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE Le Trait d'Union soulignera la Semaine de l'action bénévole dans son édition du 18 avril 2009 et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux bénévoles;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire de 1/2 de page, pour rendre hommage aux bénévoles, au coût de 662,80\$, excluant les taxes, pour le journal La Revue et au coût de 789,00\$, excluant les taxes, pour le journal Le Trait d'Union.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-045 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 451,80\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2910-341 «*Publicité - information*»), soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6956-04-09 Report de la séance ordinaire du mois de juin 2009

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la séance ordinaire du conseil prévue mardi, le 9 juin 2009 soit et est reportée au mardi 16 juin 2009.

ADOPTÉ

6957-04-09 Adoption du règlement numéro 97-25 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Pincourt et du chemin Gascon

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 97-25 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Pincourt et du chemin Gascon.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6958-04-09 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-27 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement des secteurs Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Marie- Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le conseil tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-27 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mardi 16 juin 2009 à 17h45 au bureau de la MRC Les Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

6959-04-09 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-092 et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-004 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage numéro 1001-092 et le règlement numéro 1005-004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage numéro 1001-092 et le règlement numéro 1005-004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

6960-04-09 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6961-04-09 Nomination des vérificateurs pour l'année 2009

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la firme Evancic, Perrault, Robertson, représentée par monsieur Christian Pimparé, soit mandatée et autorisée à faire la vérification des comptes de la MRC Les Moulins, à assister le personnel de la MRC, à préparer les états financiers, à vérifier et approuver les rapports d'exploitation à présenter au CRT Lanaudière pour l'année 2009, pour un montant de seize mille dollars (16 350,00\$), excluant les taxes applicables, tel que soumis dans la lettre signée par Christian Pimparé, CGA pour la firme Evancic, Perrault, Robertson et datée du 9 avril 2009, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-046 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 16 350\$, excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2130-413 «*Vérification comptable*».

ADOPTÉ

6962-04-09 Projet de vente et perception – Mandat Société de Transport de Montréal et demande d'utilisation du système central

CONSIDÉRANT la résolution n° 6537-04-08 du 16 avril 2008 approuvant l'acquisition des équipements de vente et perception de ACS pour la MRC les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE la résolution prévoit que le Conseil régional de transport (CRT) de Lanaudière se réserve le droit de retirer du bordereau les items reliés à la console du chauffeur et au valideur de cartes à puces, si la connectivité entre le produit ITSMAX et ceux fournis par ACS se réalise;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'offre commerciale déposée par ACS, la commande des équipements ACS pour le Conseil régional de transport (CRT) de Lanaudière, agissant pour la MRC Les Moulins a été confirmée le 4 novembre 2008, accompagnée d'un chèque représentant 25% du montant total de la commande;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Montréal, tant personnellement qu'à titre de mandataire du projet pour les autorités organisatrices de transport en commun parties au protocole d'entente, tel que modifié par l'avenant numéro 1, a octroyé un contrat à la firme Ascom, devenue depuis Affiliated computer services solutions France S.A.F. (ACS) pour la fourniture du système central et des autres équipements et un contrat à la firme GFI pour la fourniture des boîtes de perception;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entente commerciale intervenue entre ACS et Solutions ITSMAX inc., le conseil souhaite la connectivité de la boîte de perception de

Solutions ITSMAX inc. avec le système central de la STM;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil demande au Conseil régional de transport (CRT) de Lanaudière de donner mandat à la Société de Transport de Montréal (STM) de conclure avec ACS, en son nom, un contrat permettant l'acquisition des équipements de vente et de perception, le tout tel que prévu à la résolution mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

QUE le conseil mandate le CRT pour qu'il demande à la STM de permettre la connectivité de la boîte de perception de Solutions ITSMAX inc. avec son système central afin de s'intégrer au projet Vente et Perception au même titre que les autres AOT déjà parties au projet.

Que cette résolution abroge et/ou remplace toute autre résolution antérieure à la date de la présente et qui serait incompatible avec la présente résolution.

ADOPTÉ

6963-04-09 Félicitations à Tourisme Des Moulins - Gala régional des Grands prix du tourisme Desjardins de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le jury des Grands Prix du tourisme Desjardins de Lanaudière a remis à Tourisme des Moulins le prix dans la catégorie «*Innovation secteur services touristiques*», lors du Gala qui se tenait à Saint-Alexis-de-Montcalm le 25 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme des Moulins voit ses efforts de la dernière année, récompensés;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC félicite Tourisme des Moulins pour le prix reçu dans la catégorie «*Innovation secteur services touristiques*» lors du Gala régional des Grands Prix du tourisme Desjardins de Lanaudière tenu le 25 mars 2009.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question.

6964-04-09 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille,  
Préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier